



Règlement des « Trophées Départementaux Jeunes » de Simples, Doubles et Mixtes du CODEP 84

Catégories : Poussin, Benjamin, Minime,
Cadet et junior

Saison 2017 / 2018

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE VAUCLUSE
4725, rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON

badenvaucluse@gmail.com



Priorité des inscriptions:

Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) réunissent:

En priorité les joueurs du Département de Vaucluse (84).

En cas de dépassement du nombre d'inscrits Vauclusien, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

* Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription du club Vauclusien.

* Equilibrage des joueurs inscrits dans les séries.

En deuxième, les joueurs des Départements limitrophes, et appartenant à la Ligue PACA (04. 13. 83).

En troisième, les joueurs du reste de la région PACA (05. 06. 2A. 2B).

En dernier les joueurs des Départements limitrophes et hors PACA (07. 26. 30) (si le besoin en est pour compléter les tableaux).

L'étape du TDJ sera déclaré Inter Régional sur Poona par la CDA.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions hors Vaucluse ou club retardataire Vauclusien.

Les catégories représentées lors de ces journées seront les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors. Les Mini Bad pourront jouer en catégorie poussin.

Un joueur peut participer (**selon sa volonté**), au TDJ dans la catégorie supérieure à la sienne.

Il ne sera pas possible en revanche, que ce même joueur ait la possibilité de supporter un « double surclassement » (par ex. un poussin ne pourra pas jouer en minime), hormis s'il fait partie d'un cursus mis en place par la Ligue (Shéma d'Entrainement Régionale (SER) par exemple), et après autorisation écrite de son responsable ETD.

L'étape du TDJ se déroulera sur une seule journée, le samedi ou le dimanche.

Chaque étape sera organisée par l'un des clubs du Département de Vaucluse, à la demande de celui-ci.

Participants :

Tous les joueurs engagés devront être:

- Licenciés dans un Club de la Ligue PACA, ou dans un club d'un Département limitrophes au 84 hors PACA (07.26.30)
- Affilié à la FFBad.
- En possession de leurs licences le jour de leur inscription.
- Sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

But:

A terme, ces TDJ, permettront l'accès à la compétition et la détection de jeunes joueurs débutants dans chacune des catégories.

A la fin de chaque saison, le CODEP 84 désignera un vainqueur fille et un vainqueur garçon dans chacune des catégories.

Mise en place des « Trophée Départementaux Jeunes »:

Le CODEP 84, se chargera de l'établissement du calendrier des étapes et du classement.

La date limite pour recevoir les propositions de dates des Clubs souhaitant organiser un TDJ est fixée au **15 septembre** de la saison en cours.

Pour organiser un TDJ, il faut que le club puisse assurer la tenue de la table de marque suivant les instructions émanant du Comité 84, c'est-à-dire être en possession d'un ordinateur, d'une imprimante afin de gérer la compétition et de la dernière version du logiciel Badplus.

Il faut qu'il puisse proposer une buvette et éventuellement un stand de recordage.

Chaque club organisateur sera libre de choisir 1 ou 2 tableaux sur 3 pour l'étape qu'il souhaite mettre en place. Les 3 tableaux ne pourront être mis en place sur une seule journée. Rappel, dans le cas où 2 tableaux seraient mis en place le même jour, chaque joueur ne pourra s'inscrire que sur 1 seul tableau.

Le nombre de joueurs sera limité à environ 90 (160 en double) pour les gymnases de 5 terrains et à environ 120 (220 en double) pour les gymnases comptant 7 terrains.

Les clubs s'occuperont intégralement de son organisation (**recherche de JA et SOC**). Ils devront remplir la fiche de demande de date **6 semaines** avant la date du TDJ et la faire parvenir au responsable de la CDA qui effectuera la déclaration sur Poona ainsi que la mise en ligne sur Badiste de l'étape. Toute demande incomplète sera retournée au club, et la date mise en attente pendant 2 semaines (si aucune complétude n'est effectuée dans ce délai la demande sera considérée comme annulée). La déclaration sur POONA sera effectuée par le CODEP, et celui-ci sera présent pour aider et accompagner les volontaires.

L'organisateur de la compétition, SOC, sera rémunéré par le CODEP 84 aux tarifs forfaitaires en vigueur à la date de la compétition (1 seul SOC par compétition) (voir fiche de remboursement CODEP 84).

Le SOC est en charge de monter l'étape TDJ sur BadPlus.

Nous entendons par SOC la personne qui monte les tableaux. (La ou les personnes tenant la table de marque le jour de la compétition ne seront pas rémunérés par le Codep 84, cette action reste du bénévolat envers son club)

Le Juge Arbitre (JA) sera rémunéré par le CODEP 84 aux tarifs forfaitaires en vigueur à la date de la compétition (voir fiche de remboursement CODEP 84).
Il sera en charge de valider les tableaux créés par le responsable de l'organisation (SOC).

Les dits tableaux devront être approuvés par la CDA en première lecture avant transmission au JA de l'étape.

Une récompense sera prévue à chaque étape **par le club organisateur**. Le choix de celle-ci est laissé à l'initiative de chacun, mais il est demandé une certaine homogénéité d'une étape à l'autre. Il est donc requis que la valeur des récompenses ne dépasse pas 15 € pour les vainqueurs et 10 € pour les finalistes de chaque série.

A l'issue de la journée, le Juge Arbitre devra rendre compte de la journée sur une feuille, établie à cet effet par la ligue (rapport du JA). Elle sera ensuite transmise ainsi que le fichier BadPlus de la compétition, auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), de la CDA de Vaucluse, du responsable du club organisateur ainsi qu'au responsable Départemental du classement.

Le responsable du classement devra par la suite, mettre à jour le classement et le diffuser pour affichage.

Le classement provisoire sera affiché sur chaque TDJ par le club organisateur.

Tarifs:

Pour les clubs extérieur du Département

L'inscription à une étape est de 8 Euros par joueur à régler directement au club qui reçoit, et doit être réglée au plus tard le jour de la compétition à la table de marque (chèque libellé à l'ordre du club receveur).

Pour les clubs du Département

Le CODEP établira 2 factures (décembre et juin) par club.

Dédomagements:

Une somme correspondant à 5 euros par joueurs inscrits moins les frais de JA et SOC sera reversée par le CODEP 84 au club organisateur du TDJ.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions doivent parvenir **au plus tard** 9 jours avant l'étape et avant 18h00 (J-9) par e-mail ou courrier aux coordonnées mentionnées sur la feuille d'inscription.

Seules les feuilles d'inscription du Codep 84 Excel seront prises en compte, ou le fichier CMV de Badiste (la feuille PDF de Badiste ne permettant pas au SOC d'être efficace)

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Il appartient aux clubs de s'assurer que leurs inscriptions ont bien été reçues, en demandant une confirmation de lecture par courrier électronique. Une convocation sera envoyée **au plus tard**, 3 jours avant l'étape (J-3).

Tableaux:

Pour tout forfait après le 1^{er} envoi des convocations, l'inscription est due.

Conformément à la réglementation FFBad, tout joueur forfait après le 1^{er} envoi des convocations, devra fournir un certificat médical dans les 5 jours suivants la compétition pour justification sous peine de suspension de 2 mois.

Le certificat devra être envoyé par mail ou par courrier à la Commission d'Arbitrage de la ligue PACA (Joachim Ulrich) avec copie au responsable de l'étape dont le mail est indiqué sur la feuille d'inscription.

Désignation des têtes de série:

Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules seront positionnées en fonction du classement par point hebdomadaire (CPPH) à **J-14**.

En cas d'égalité au CPPH, c'est le classement général des TDJ qui sera pris en compte pour l'affectation des têtes de séries et têtes de poules puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune étant le mieux classé)

Les TDJ se dérouleront dans la mesure du possible par un système de poules, **avec 2 sortants par poule**, les poules de 4 seront favorisées.

A l'issue de celles-ci nous aurons :

Soit un classement direct

Soit des sorties de poules et tableaux finaux.

Pour chaque catégorie d'âge (hors poussin) et dans chaque discipline, à partir de 10 joueurs ou paires inscrites, il y aura 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs ou paires, il n'y aura qu'un seul tableau de constitué : le tableau TOP A.

Pour la catégorie d'âge Poussin, il n'y aura qu'un seul tableau TOP A.

C'est le classement général des TDJ qui sera pris en compte pour l'affectation des têtes de séries et têtes de poules puis, si besoin en cas d'égalité, l'âge des joueurs (le plus jeune étant le mieux classé).

Dans la mesure du possible, les poussins ne joueront pas avant 10h00.

Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs ou paires est faite au CPPH : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort seront inscrits en TOP A ; les autres joueurs seront dans le tableau TOP B.

Nombre d'inscrits	TOP A Nombre	POULES	TOP B Nombre	POULES
10	5	Poule unique de 5	5	Poule unique de 5
11	5	Poule unique de 5	6	2 poules de 3
12	5	Poule unique de 5	7	1 poule de 3 + 1 poule de 4
13	5	Poule unique de 5	8	2 Poules de 4
14	6	2 poules de 3	8	2 poules de 4
15	6	2 poules de 3	9	3 poules de 3
16	8	2 poules de 4	8	2 poules de 4
17	8	2 poules de 4	9	3 poules de 3
18	8	2 poules de 4	10	2 poules de 3 + 1 poule de 4
19	8	2 poules de 4	11	1 poule de 3 + 2 poules de 4
20	8	2 poules de 4	12	3 poules de 4
21	8	2 poules de 4	13	3 poules de 3 + 1 poule de 4
22	8	2 poules de 4	14	2 poules de 3 + 2 poules de 4
23	8	2 poules de 4	15	1 poule de 3 + 3 poules de 4
24	12	3 poules de 4	12	3 poules de 4
25	12	3 poules de 4	13	2 poules de 3 + 1 poule de 4
26	12	3 poules de 4	14	2 poules de 3 + 2 poules de 4
27	12	3 poules de 4	15	1 poule de 3 + 3 poules de 4
28	12	3 poules de 4	16	4 poules de 4
29	12	3 poules de 4	17	3 poules de 3 + 2 poules de 4
30	12	3 poules de 4	18	2 poules de 3 + 3 poules de 4
31	12	3 poules de 4	19	1 poule de 3 + 4 poules de 4
32	12	3 poules de 4	20	5 poules de 4

Cette répartition est donnée à titre indicatif : elle pourra être modifiée par le Juge Arbitre principal en fonction du nombre total de jeunes inscrits dans l'ensemble des catégories et des conditions d'accueil (nombre de terrains, horaires etc) à chaque étape. Le tableau TOP B ne peut se faire que sur décision du Juge Arbitre en concertation avec la CDA de Vaucluse.

Pour les paires de doubles et de doubles mixte, c'est le total des points CPPH des 2 joueurs qui déterminera leurs imputations dans le tableau A ou B

Le classement final du championnat sera déterminé par le nombre de points obtenus selon le tableau suivant, les 2 tableaux seront récompensés en fin de circuit :

	TOP A	TOP B
Vainqueur	120	60
Finaliste	100	50
1/2 finale	80	40
1/4 de finale	60	30
1/8 ème de finale	40	20
1/16 ème de finale	20	10
Participation à la compétition	5	5

Nota : un joueur de club extérieur au département 84, peut être récompensé sur une victoire d'étape, mais en aucun cas il ne rentrera dans le classement final de l'ensemble du championnat.

Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur Badplus avec préférence à la tête de série 1 puis aux autres têtes de séries selon les modalités définies dans le règlement général des compétitions (RGC)

La séparation par provenance est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules. Elle n'est pas applicable lors du tirage au sort à la sortie des poules.

Dans le cas où il y a deux sortants par poule, le Juge Arbitre principal veillera à ce que les sortants 1^{er} de poule rencontrent un 2^{ème} sortant d'une autre poule.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.

Déroulement du TDJ:

Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque accompagnés de leur responsable majeur pour indiquer leur arrivée, leur responsable majeur devra signer la feuille d'émargement prévue a cet effet.

Le JA pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans un responsable adulte, **qui devra être présent tout au long de la compétition.**

Les joueurs devront être présents dans le gymnase au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points, selon la réglementation de la FFBad.

Les rencontres s'effectueront en auto-arbitrage.

Toutefois, un joueur ayant fini le tournoi, s'il le souhaite, et que le JA donne son accord, pourra arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la catégorie où il a joué).

Volants :

Les volants seront à la charge des joueurs. Tous les matchs de toutes les catégories d'âge, doivent se jouer avec des volants en plumes. En cas de litige le volant officiel sera le volant défini par le Codep 84 sur Poona, lors de la création du TDJ. (Tourney RSL Grade 4)

Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes Tourney RSL Grade 4 lors de l'étape qu'il organise.

Terrains:

Ils devront être aménagables pour les poussins, c'est-à-dire que le filet devra pouvoir se régler à 1,40 m et le couloir du fond devra être tracé.

Tenue Vestimentaire:

Tout joueur participant à une compétition devra porter sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBad : short ou jupe short et tee-shirt.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer ne sera autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent.

Conseils en match :

Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).

Seule la catégorie poussin sera autorisée à recevoir des conseils, et une personne pourra comptabiliser les points, ou placer les joueurs en cas de nécessité.

Comportement des joueurs et accompagnateurs :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs devra être correcte.

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Le JA veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du Fair-play et de l'éthique sportive.

Accompagnateurs:

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les nom, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Les entraîneurs et les conseillers d'équipes, doivent porter une tenue convenable sur le plateau de jeu, ne pas coacher leur joueur/joueuse/paire et rester en retrait du terrain, sauf durant les arrêts de jeu autorisés (11 et 21).

Ils ne doivent pas donner de conseils en dehors de ces arrêts de jeu, ni se conduire de manière à distraire un joueur adverse ou perturber le jeu.

Pour les catégories poussin une aide extérieure, (si possible par une personne neutre), pourra être apportée (comptage des points, limite du terrain, positionnement, etc).

Pour rappel:

le Juge Arbitre peut refuser que le jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentant par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Affichage :

Les documents suivants devront être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- Le présent règlement,
- Les annexes au règlement particulier s'il y en a,
- Les codes de conduite des joueurs et des entraîneurs,
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires
- La notification de disqualification (carton noir)
- Le classement TDJ provisoire,
- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

Application du présent règlement:

Les organisateurs, les Juges Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la CDA du Vaucluse.

CODEP 84 :

La Commission Compétitions Jeunes du Vaucluse, se réserve le droit de rajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CDA du 84.